



Le 14 mars 2023

Le co-secrétaire départemental

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

**10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex**

☎ 02.43.53.42.26

06.52.32.30.45

: contact@snudifo-53.fr

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN 53
Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

Objet : *projet de circulaire départementale relative au mouvement intra des professeurs des écoles*

Monsieur le directeur académique,

Nous avons pris connaissance du projet de circulaire départementale relative au mouvement intra des professeurs des écoles.

Nous avons pu échanger à ce propos lors d'un groupe de travail CAPD le 27 février dernier, durant lequel nous avons fait remonter nos demandes et revendications, expression du mandat confié par nos collègues.

A la lecture du projet de circulaire envoyé hier, le 13 mars, à 3 jours de la publication officielle, une disposition nous choque particulièrement.

En effet, vous avez fait ajouter dans la liste des postes dits « à compétence particulière » (poste profilé), un élément :

- *Directeur d'école exerçant dans certains contextes locaux particuliers pour lesquels une adéquation poste / profil est recherchée dans l'intérêt du service. Une liste des écoles concernées, arrêtée annuellement à la mi-mars, sera affichée sur le site de la DSDEN de la Mayenne.*

Notre organisation s'oppose au profilage des postes, et revendique l'abandon de ces postes à compétences particulières ou à profil. En tout état de cause, cette nouvelle disposition qui n'a nullement été évoquée en groupe de travail vous permet in fine de choisir quelles écoles seront concernées, sur des critères que vous aurez vous-même définis et enfin de choisir quel candidat aura le meilleur profil selon vous pour occuper ce poste de direction, en dehors de toute règle de transparence, et d'équité.



SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

**10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex**

☎ 02.43.53.42.26

06.52.32.30.45

: contact@snudifo-53.fr



De manière générale, ces postes profilés permettent déjà, directement ou indirectement, un recrutement « à la tête du client » pour un nombre de postes toujours croissants.

Pour le SNUDI-FO 53, ce profilage à outrance, ne contribue qu'à déréglementer et ajouter de l'opacité à un mouvement déjà bien mis à mal depuis l'application PPCR et de la loi de transformation de la Fonction Publique. La seule attente des enseignants candidats au mouvement intra-départemental reste que les perspectives de mutation soient réellement augmentées pour qu'ils puissent obtenir un poste choisi. Cette nouvelle disposition a l'effet complètement inverse, restreignant toujours un peu plus le nombre de postes disponibles par le simple biais du mouvement, avec le barème pour simple système d'attribution.

Monsieur le directeur académique, nous vous demandons de faire retirer cette nouvelle disposition dans la circulaire mouvement 2023.

Dans cette attente, nous vous prions de croire en l'expression de notre parfaite considération.

Pour le SNUDI-FO de la Mayenne, Frédéric Gayssot